

Nouvelle approche régionale en mer Noire

2007/2101(INI) - 14/05/2007

Le Conseil a procédé à un bref échange de vues sur la communication de la Commission concernant une nouvelle initiative de coopération régionale pour la région de la mer Noire. Il a adopté une série de conclusions dans lesquelles il indique qu'à la suite de l'adhésion de 2 États du littoral de la mer Noire (Bulgarie et Roumanie) l'UE avait encore plus à cœur de promouvoir la stabilité et la prospérité dans la région.

Le Conseil invite les futures présidences de l'Union ainsi que la Commission à continuer les travaux en vue d'un engagement accru et cohérent de l'UE à l'égard de la région de la mer Noire, notamment dans le cadre d'une politique européenne de voisinage renforcée et sur la base de synergies avec les initiatives et les organisations régionales.

L'objectif devrait être l'intensification de la coopération régionale dans des secteurs ayant une dimension transfrontière comme :

- l'énergie,
- l'environnement,
- les transports,
- les télécommunications,
- la science et la technologie,
- la liberté, la justice et la sécurité,
- la démocratie, la promotion des droits de l'homme, le respect du droit international et la coopération avec la société civile.

Étant donné l'importance stratégique que revêt la région de la mer Noire aux yeux de l'UE, le Conseil invite la Commission à faire le point, au cours du 1^{er} semestre 2008, de l'évolution de l'initiative "La synergie de la mer Noire" afin de pouvoir, sur cette base, poursuivre la réflexion sur l'engagement de l'UE envers l'ensemble de la région.